AVIS DE LA SECTION PERMANENTE DE LA
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SITES

-:-

Date de la réunion : 14 Mars 1963

Commune : Fontainebleau.

Objet : Compagnie d'exploration Pétrolière.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

La Compagnie d'Exploration Pétrolière, dont le siège est à Paris 7 rue Nélaton, a présenté un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer certains travaux en forêt de Fontainebleau, pour l'exécution d'un forage dénommé "Chailly Sud".

Il est porté à la connaissance des membres de la Commission que la Direction Générale des Eaux-et-Forêts de Paris a décidé de ne pas s'opposer à cette demande.

Après étude et discussion, la Section Permanente de la Commission Départementale des Sites décide d'émettre un avis favorable à la demande présentée.

Elle émet par ailleurs, le voeu d'être informée de l'importance des travaux que les pétroliers se proposent d'effectuer.

Le Président,

Signé : QUEGUINER.-